

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le troisième (3^e) jour de décembre 2018 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère:
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Pierre Bussièrès
Richard Bernier

Absence motivée : Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

351-12-18 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

352-12-18 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussièrès
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières de fonctionnement et des activités d'investissement du mois de novembre 2018.

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de novembre 2018
Pour la période du 01 janvier au 30 novembre
2018

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-17	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-18	Disponible	%
Revenus						
Taxes	-4 024 220	-4 024 220	-3 934 743	-4 048 162	23 942	100,59%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 215	-130 215	-118 769	-125 223	-4 992	96,17%
Services rendus	-208 727	-208 727	-238 595	-245 282	36 555	117,51%
Autres revenus	-123 200	-123 200	-262 212	-139 694	16 494	113,39%
Transferts	-137 107	-137 107	-38 310	-55 690	-81 417	40,62%
Total revenus	-4 623 469	-4 623 469	-4 592 629	-4 614 051	-9 418	99,80%
Dépenses de fonctionnement						
Admin.gén.	824 715	824 715	746 482	768 907	55 808	93,23%
Sûreté du Qbc	280 916	280 916	275 193	295 188	-14 272	105,08%
Pompiers	218 294	218 294	162 886	135 348	82 946	62,00%
Sécur.civ. Autres	29 150	29 150	24 520	25 631	3 519	87,93%
Voirie	361 775	361 775	319 456	284 839	76 936	78,73%
Enlèv.de la neige	268 845	268 845	246 233	286 465	-17 620	106,55%
Eclairage rues	16 600	16 600	12 899	13 698	2 902	82,52%
Transport collec	13 008	13 008	16 995	13 008	0	100,00%
Usine filtration	219 065	219 065	209 904	301 207	-82 142	137,50%
Réseau aqueduc	51 095	51 095	42 902	118 949	-67 854	232,80%
Usine d'épuration	94 940	94 940	80 694	104 108	-9 168	109,66%
Réseau d'égout	54 130	54 130	27 240	52 196	1 934	96,43%
Matières résid.	478 145	478 145	414 672	419 187	58 958	87,67%
Autres, hygiène	7 895	7 895	8 268	7 793	102	98,71%
Santé - bien-être	81 558	81 558	50 735	56 331	25 227	69,07%
Urbanisme	163 371	163 371	128 613	131 954	31 417	80,77%
Ind.et commerce	31 078	31 078	31 243	30 993	85	99,73%
Tourisme	62 950	62 950	54 125	58 376	4 574	92,73%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0,00%
Rénov.urbaine	19 020	19 020	31 901	16 337	2 683	85,89%
Embellissement	98 790	98 790	81 344	84 040	14 750	85,07%
Loisir	679 369	679 369	622 076	589 296	90 073	86,74%
Culture, centre c.	235 101	235 101	238 388	232 812	2 289	99,03%
Bibliothèque	27 785	27 785	19 889	26 641	1 144	95,88%
Patrimoine	10 500	10 500	10 202	10 410	90	99,14%
Autres, culture	16 100	16 100	19 510	2 730	13 370	16,96%
Frais financ., int.	65 753	65 753	43 817	37 604	28 149	57,19%
Total dépenses	4 409 948	4 409 948	3 920 187	4 104 048	305 900	93,06%
Surplus (déficit) de l'exercice	213 521	213 521	672 442	510 003	-296 482	238,85%
Remb.capital	215 611	215 611	288 645	216 511	-900	100,42%
Immobilisations	0	0	-6 642	0	0	0,00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0,00%
Surplus non aff.	-22 090	-22 090	-30 000	0	-22 090	0,00%
Surplus acc.aff.	0	0	-194 215	-30 000	30 000	0,00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	100,00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 600	-12 900	12 900	0,00%
	-2 090	-2 090	-216 815	-22 900	20 810	1095,69%
Surplus (déficit) de l'exercice	0	0	607 254	316 392		

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel de novembre 2018
Pour la période du 01 janvier au 30 novembre
2018

	Budget 2018	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-17	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-18	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0,00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0,00%
Transfert	-15 000	-15 000	-20 000	0	-15 000	0,00%
Contr.prom.autres	0	0	-8 963	0	0	0,00%
	-15 000	-15 000	-28 963	0	-15 000	0,00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0,00%
Sécurité publique	10 000	10 000	4 250	0	10 000	0,00%
Transport	120 000	120 000	195 778	134 547	-14 547	112,12%
Hygiène du milieu	0	0	3 749 083	1 252 334	-1 252 334	0,00%
Amén.urb zonage	0	0	1 181	151 320	-151 320	0,00%
Loisir & culture	189 500	189 500	115 730	195 372	-5 872	103,10%
	319 500	319 500	4 066 022	1 733 573	-1 414 073	542,59%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la vente	0	0	97 420	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	97 420	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0,00%
	0	0	0	0	0	0,00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-154 500	-154 500	-121 775	-154 500	0	100,00%
Surplus affecté	-150 000	-150 000	-217 331	-143 150	-6 850	95,43%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-304 500	-304 500	-339 106	-297 650	-6 850	97,75%

Total sources

de financement	-319 500	-319 500	-368 069	-297 650	-21 850	93,16%
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	---------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-3 795 372	-1 435 923		
----------------------	----------	----------	-------------------	-------------------	--	--

b) **Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 2018 au fonds d'administration pour un montant de 217 853,29 \$:

DÉPENSES DE NOVEMBRE 2018 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	28-10-18 au 10-11-18	20 402,86 \$
	11-11-18 au 24-11-18	23 084,11 \$
Remises gov.	Octobre 2018	34 043,82 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dépenses et dépl., octobre 2018	259,20 \$
Dubé Josette	Remb.dépl.biblio CNCA à Charny	90,90 \$
Jacques Lyne	Remb.dépl.octobre et novembre 2018	306,90 \$
Lord Stéphen	Remb.dépenses et dépl., octobre 2018	79,62 \$
Picard Martin	Remb.dépl.octobre 2018	352,20 \$
		<u>78 619,61 \$</u>
CONTRATS		
Agat Laboratoires	Analyses eau potable, eaux usées, oct.18	1 107,10 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable,eaux usées, nov.18	10 924,60 \$
Canadien National	Passages à niveau, octobre 2018	806,00 \$
Caron Richard	Loc.équip.embell., 28-10-18 au 10-11-18	564,06 \$
Club social des pompiers	Entretien compresseur, élect.cabanon	310,20 \$
Courrier Purolator	Frais transport analyses eau-eaux usées	21,12 \$
Demers Diane	Droit de virée, hiver 2018-2019	50,00 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, octobre 2018	402,00 \$
Dupont Marc-André	Loc.terrain pr enseigne Gaspé E. pr 2018	74,33 \$
Ethier Avocats Inc.	Hon.prof.récupération taxes, octobre 2018	176,30 \$
IDÉCOM	Transformation du HTTP et HTTPS	114,98 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, novembre 2018	800,00 \$
Morin Raymonde	Droit de virée, hiver 2018-2019	50,00 \$
Néopost Canada	Contrat 12-12-18 au 11-12-19	680,94 \$
Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun., 28-10-18 au 10-11-18	870,00 \$
	Contrat entr.c.mun., 11-11-18 au 24-11-18	870,00 \$
Régie de la Mauricie	Enfouissement, octobre 2018	12 684,80 \$
	Redevances, octobre 2018	4 473,37 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie 20 Ch.Roy Est, octobre 2018	183,96 \$
Services Sani.	Contrat enl.ordures et récup.,novembre 2018	13 552,39 \$
A.Deschênes	Récupération/traitement, octobre 2018	1 754,34 \$
Service Sanitaires Roy Inc.		
St-Pierre Hélène	Entr.pelouse c.mun., saison 2018	325,00 \$
		<u>50 795,49 \$</u>
SUBVENTIONS - DONS		
Asso.Horizon Soleil	Participation financière	20,00 \$
Club sportif Lac Trs-Saumons	Participation financière sentiers motoneige	400,00 \$
COFEC	Subvention mun., novembre, 11/12	5 525,00 \$
Comité Journée Père Noël	Subvention mun., fête du Père Noël	1 000,00 \$
Fabrique St-Jean	Participation concert de Noël	200,00 \$

Fondation H�el�ene Caron	Don, d�ec�es Jean-Baptiste Caron	100,00 \$
Terra Terre Solutions		
�colo.	Participation march�e de No�el	500,00 \$
		<u>7 745,00 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

R�egie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL, transport vidanges, ao�t 2018	8 446,90 \$
	Gestion CTL, transport vidanges, sept. 2018	7 379,64 \$
	Gestion CTL, transport vidanges, oct. 2018	9 588,27 \$
TVA Publications	Renouvellement: Les id�es de ma maison	21,73 \$
		<u>25 436,54 \$</u>

FORMATION - CONGR ES

Rioux Gaston	Remb.d�epl., formation incendie	29,03 \$
		<u>29,03 \$</u>

HYDRO-QU EBEC

Hydro-Qu�ebec	Vigie	927,78 \$
	Poste Caron	1 044,98 \$
	Imm. 438 Rte de l'�glise	102,61 \$
	�clairage des rues	1 271,58 \$
	Poste Normandin	244,91 \$
	�tangs	5 451,18 \$
	Poste Min.des Transports	260,74 \$
	Kiosque	249,57 \$
	20 Ch.du Roy, service	158,83 \$
	MCJ	1 375,07 \$
	Quai	169,05 \$
	Enseigne 921 Gasp� O.	20,73 \$
	Enseigne 900 rang 2 O.	41,46 \$
	Enseigne 801 Gasp� E.	20,73 \$
	Poste Rousseau	168,71 \$
	Poste Faubourg	38,09 \$
	Garage mun.	739,77 \$
	Usine de filtration	4 151,88 \$
	Salle GO	407,16 \$
	Domaine	60,88 \$
	Parc Robichaud	79,84 \$
	Centre mun.	2 261,09 \$
		<u>19 246,64 \$</u>

T ELUS

T�elus Qu�ebec	Adm. relev� du 25-11-2018	196,44 \$
	Biblioth�que	51,04 \$
	Incendie	55,43 \$
	Voirie	214,98 \$
	Internet voirie	40,18 \$
	Domaine	56,45 \$
	Usine	107,31 \$
	Internet usine	80,43 \$
	Urbanisme	10,03 \$
	Industrie-commerce	10,03 \$
	Loisirs	10,03 \$
	Embell.	10,03 \$
	Parc Robichaud	40,86 \$
	Poste Caron	40,86 \$
	Signaleur poste Normandin	40,86 \$
	�pur.des eaux, �tangs	40,85 \$
	Wifi centre du village	569,13 \$

Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-11-18	32,04 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-11-18	52,26 \$
		<u>1 659,24 \$</u>

AUTRES

Ancil Jean-Yves	Remb.loc.Vigie	250,00 \$
Bélanger Katerine	Remb.couches lavables	100,00 \$
Centre GO	Projet quatu'art, axe 2	3 000,00 \$
Linde Canada	Loc.réservoir oxygène, octobre 2018	413,91 \$
Lord Stéphane	Remb.inscription registre véhicules lourds	135,00 \$
Lunagi Décor Enr.	Remb. travaux plomberie	1 723,59 \$
Mun.St-Roch des Aulnaies	Remb.pour paiement en trop	1 207,36 \$
Néopost Canada	Timbres	2 299,50 \$
		<u>9 129,36 \$</u>

PROJET DÉVELOPPEMENT PICARD

Étude Notariale L'Islet-Nord	Hon.prof.servitudes	1 276,51 \$
		<u>1 276,51 \$</u>

PROJET PARC INDUSTRIEL #2

Michel Gamache & Frères	Demande paiement no.5	23 915,87 \$
		<u>23 915,87 \$</u>

217 853,29 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, secrétaire-trésorier

354-12-18

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 80 041,41 \$:

COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Jalbertech Inc.	WIFI, main d'œuvre	305,83 \$
		<u>305,83 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6 Tem Ti Inc.	Redémarrage informatique 17-18 oct.	336,30 \$
Authentique Pose-Café	Cafés, thés	371,75 \$

Bureautique Côte Sud	Fournitures de bureau	290,66 \$
	Lecture du photocopieur	265,75 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Huile à chauffage MCJ	1 370,83 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	215,16 \$
Groupe CCL	Chèques fournisseur	796,35 \$
	Bordereaux de salaire	380,57 \$
IDC Informatique	Services informatiques	150,05 \$
Impression Rive-Sud	Envl.à fenêtres avec logo	707,10 \$
Jalbertech inc.	Matériel et main d'œuvre wifi	628,40 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., novembre 2018	314,06 \$
Journal Le Placoteux	Appel d'offres: conciergerie c.mun.	131,07 \$
Journal L'Oie Blanche	Appel d'offres: conciergerie c.mun.	235,70 \$
MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour sept.et oct. 2018	1 856,25 \$
PG Solutions Inc.	Formation	229,95 \$
Pièces & acc.St-Jean inc.	Lampe, ampoule, peinture	70,62 \$
		<u>8 350,57 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal L'Attisée	Publicité urb., novembre 2018	52,34 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis public: dérogation mineure	155,22 \$
Laurendeau Fernand	Numéros civics	28,00 \$
		<u>235,56 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Autobus Port-Joli	Loc.autobus pour Halloween	413,91 \$
Centre Multiservices JC	Réparation équip.embell.	31,56 \$
Centre GO	Loc.salle, journées de la culture	172,46 \$
Coop Saute Mouton	Activité Halloween	507,00 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisir, novembre 2018	52,34 \$
Journal Le Placoteux	Frais d'information: Salon du livre	118,43 \$
Journal L'Oie Blanche	Frais d'information: Salon du livre	120,73 \$
Magasin Coop La Paix	Friandises pour Halloween	188,75 \$
Marchés G.S. inc.	Friandises pour Halloween	68,90 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage nappes Vigie	53,75 \$
Tennis Québec	Tournée sports experts 2018	68,99 \$
		<u>1 796,82 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Boyaux et raccords	349,93 \$
Air Liquide Canada	Location de bouteilles, oct.2018	18,90 \$
	Alimenteur soudeuse	43,06 \$
Avantis Coopérative	Quincaillerie diverses	618,00 \$
Buanderie R.D.L.	Salopette	3,45 \$
Centre Multiservices	Quincaillerie diverses	678,24 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Essence	1 866,98 \$
	Huile à chauffage garage	1 009,75 \$
	Diesel	2 532,52 \$
Entr.Florent Chouinard	Sable pour hiver	3 531,86 \$
Exca-Vac Construction	Hydro-excavation	1 126,76 \$
Excavation Deave Caron	Rebus asphalte,bois et pierre	632,82 \$
Excavation Robert Chouinard	Terre pour placer conteneurs à l'usine	212,70 \$
Excavation VCG Inc.	Bris aqueduc	5 638,39 \$
	Entr.général voirie	1 310,72 \$
Fortin Sécurité Médic	Chapeau de sécurité blanc	18,26 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	11,77 \$
Groupe Voyer	Kit de rép.de valves de réduction	2 296,74 \$
Kenworth Québec	Pièces de freins, kenworth	209,85 \$
	Pièces de conduite, kenworth	97,72 \$
Laurendeau Fernand	Lettrage: priorité véhicules qui montent	45,00 \$
LCS Inc.	Recherche de fuites	822,07 \$
Martin Bastille Inc.	Fer	277,91 \$
Pavage scellant Jirico	Rép.asphalte suite aux bris aqueduc	2 238,56 \$
Phobec Industriel	Rectifieuse	183,91 \$

Pièces & acc.St-Jean Inc.	Peinture fluo pour balises, quinc.diverses	152,97 \$
	Matériel pour bâtisse, patinette	268,21 \$
Plomberie Martin Pelletier	Tuyau cuivre, pompe à puisard	1 109,66 \$
	Réparation chauffage eau chaude MCJ	1 055,58 \$
Port-Joli Pièces Autos	Quincaillerie diverses	444,39 \$
Réal Huot Inc.	Manchon de réparation et raccordement	1 046,68 \$
REM	Pompe, changer seal	335,16 \$
Sel Warwick Québec	Sel à glace en vrac	4 600,78 \$
Service Routier Éric Robichaud	Batterie, tracteur 2010	360,91 \$
	Inspection et réparation kenworth	515,26 \$
Service Sanitaire L.Harton	Nettoyage pluvial	224,20 \$
Services Subaquatiques BLM	Préparation chantier, temps d'atelier	129,35 \$
Solutions 20/40 inc.	Conteneur pr sable de filtration à l'usine	7 358,40 \$
Transit D.Bernier Inc.	Concassé, bris aqueduc	1 529,04 \$
	Transport sable	992,15 \$
	Gravier, cour garage	1 245,39 \$
Transport Frédéric Fournier	Camion bris aqueduc	551,88 \$
		<u>47 695,88 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Levitt - Sécurité	Vérification Apria Scott	599,22 \$
Mun.Saint-Aubert	Assistance incendie le 7 octobre	313,56 \$
P.A. Michaud Publicité	Panneau intervention	224,20 \$
Service Routier Éric Robichaud	Inspection camion sécurité civile	93,13 \$
	Inspection camion incendie	134,19 \$
		<u>1 364,30 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Allen Entrepreneur général	Rép.et inst.pompe, support	9 582,60 \$
Automatisation JRT Inc.	Vérif.et rép.problème communication UV	856,56 \$
Avantis Coopérative	Quincailleries diverses, usine	159,75 \$
Brault Maxtech Inc.	Entretien UV	1 724,63 \$
CDTEC Calibration Inc.	Vérif.et calibration appareil de mesure	505,90 \$
HACH Sales & Services	Produits de laboratoire	821,55 \$
Javel Bois-Francis	Hypochlorite en solution	659,67 \$
Linde Canada	Oxygène	1 253,27 \$
Ozogram Inc.	Moteur à engrenage	413,91 \$
Port-Joli Pièces Autos	Quincailleries diverses, épuration	94,67 \$
Produits Sanitaires Unique	Ammonium sulfate	3 702,84 \$
Service Sanitaire L.Harton	Nettoyage et pompage p.Min.Transports	448,40 \$
		<u>20 223,75 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Griffunrie	Impression affiche salon du livre	18,70 \$
Réseau biblio. Cap.Nat.	Inscription 2 personnes, rendez-vs automne	50,00 \$
		<u>68,70 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 80 041,41 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

355-12-18

Demande d'aide financière pour le Bivouak Alooza.

ATTENDU QUE l'équipe du Bivouak Alooza organise une soirée rock le 22 mars prochain à la Vigie;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent une commandite équivalente à la location de la salle et des équipements pour assurer la réussite de cette soirée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 250 \$ à titre de partenaire financier pour cet événement en échange d'une visibilité.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

356-12-18

Demande pour de l'éclairage de rue.

ATTENDU QUE les propriétaires du Centre d'équithérapie La Remontée ont constaté que l'éclairage de rue est absent dans ce secteur;

ATTENDU QUE la vitesse dans cette zone sur l'avenue de Gaspé Ouest est de 90 km/h dans une courbe;

ATTENDU QUE cette demande vise à améliorer la sécurité dans ce secteur également;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend faire un inventaire des endroits ayant des déficiences en éclairage avant de planifier l'ajout de lampes de rue.

4.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Expéditeur

Sujet

Procès-verbaux

MRC de L'Islet

Session régulière du 9 octobre
2018.

Invitations

Autres

MRC de L'Islet	Règlement 02-2018 permettant les panneaux-réclames en bordure de l'autoroute 20
Comité Fête des jubilaires Maire de Québec Régis Labeaume	Carte de remerciements. Adhésion au Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique
M.D.D.E.L.C.C.	Rappel pour étude de sécurité du barrage.
Action Jeunesse Côte-Sud Normand Caron Jean-Pierre Lebel Stanley Bélanger Anthony Hallé Pierre Bussièrès Lyne Jacques Richard Bernier	Rapport annuel 2017-2018 Déclaration des intérêts pécuniaires. Déclaration des intérêts pécuniaires. Déclaration des intérêts pécuniaires. Déclaration des intérêts pécuniaires. Déclaration des intérêts pécuniaires. Déclaration des intérêts pécuniaires. Déclaration des intérêts pécuniaires.

357-12-18 4.4 **Soumission pour les produits pétroliers 2019.**

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès des deux fournisseurs retenus par le conseil municipal et confirmées à la séance de travail du 20 novembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la soumission suivante pour les produits pétroliers 2019 avec l'escompte suivant par litre;

	<u>Essence</u>	<u>Diesel</u>	<u>Huile à chauffage</u>
Les Pétroles B. Ouellet Inc.	0,0085 \$	0,0185 \$	0,0185 \$

ATTENDU QUE pour l'essence, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** avec 0,0085 \$ d'escompte par litre;

ATTENDU QUE pour le diesel, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** avec un escompte de 0,0185 \$ par litre;

ATTENDU QUE pour l'huile à chauffage, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc** avec un escompte de 0,0185 \$ par litre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de fourniture de diesel, d'huile à chauffage et d'essence à **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** jusqu'au 31 décembre 2019.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, secrétaire-trésorier

358-12-18 **4.5 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'Anse-à-Gilles pour l'année 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles pour l'année 2019 pour un montant de 234 328 \$.

359-12-18 **4.6 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de L'Islet-Montmagny pour l'année 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny pour l'année 2019 pour un montant de 719 901,44\$.

360-12-18 **4.7 Contrat de conciergerie au Centre municipal pour 2019.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a publié le 20 novembre dernier dans un journal hebdomadaire régional un appel d'offres pour la conciergerie du Centre municipal pour l'année 2019;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux soumissions ont été reçues;

Jean-François Rousseau	26 400 \$
Serge St-Pierre	22 880 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de conciergerie à monsieur Serge St-Pierre pour l'année 2019 pour un montant total de 22 880 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

361-12-18 **4.8 Contrat de conciergerie à la Vigie pour 2019 et 2020.**

ATTENDU QUE madame Marianne Dubé propose à la municipalité de poursuivre le contrat de conciergerie pour les années 2019 et 2020 au montant annuel de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de conciergerie à madame Marianne Dubé pour les années 2019 et 2020 pour un montant annuel de 10 000 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

362-12-18 4.9 Grille tarifaire de la Vigie pour 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter la grille tarifaire ainsi que les conditions de locations suivantes :

	OBNL ET ORG. Gouv.		Location privée		Après Funérailles	Tarif atelier Location (session)
	Semaine	Fin Sem.	SJPJ	EXT.		
Foyer	50\$/plage de 2 hrs. *20\$/h suppl.	200\$	200 \$	250 \$	100 \$	30\$/atelier cours
Vigie	100\$/plage de 2 hrs. *45\$/h suppl.	500\$	1 000 \$		250 \$	75\$/atelier ou cours
			250 \$ Conférence et AGA	300 \$ Conférence et AGA		
Tarif École St-Jean ouverture/fermeture : 30 \$					Halte vélo/groupe organisé : gratuit	

*L'heure supplémentaire s'applique à partir de la 15^e minute, pour un maximum de 200 \$ par jour.

De plus,

- Pour les mariages extérieurs, un montant de 300 \$ est exigé en surplus.
- La location des nappes est au coût de 7 \$/la nappe.
- La location de l'écran est au coût de 20 \$.
- La location du projecteur est au coût de 25 \$.
- La location de haut-parleurs supplémentaires est au coût de 20 \$/chaque.
- La location de la console de son est au coût de 25 \$.
- Un dépôt remboursable de 250 \$ pour tous événements de type banquet ex : mariage, party de Noël, bal de finissants.
- Pour tous bris à nos installations, le locataire se verra facturer le coût de réparation.
- La salle devra être libérée au plus tard à midi le lendemain de la location.

* Tous les coûts de location incluent les taxes applicables.

4.10 Adoption du règlement 779-18 visant à modifier le règlement 738-16 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.**RÈGLEMENT 779-18****RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.**

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoyant les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ont été modifiés par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q.2017, c.13)(P.L.122);

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2018 et qu'au cours de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le règlement portant le numéro 738-16 soit modifié par ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 7.2 du règlement 738-16 est remplacé par celui-ci :

Le secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.11 Dépôt du registre public des déclarations de dons.

Conformément au dernier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de l'année, un extrait du registre des dons reçus de 200 \$ et plus par les élus, selon ce que prévoit cet article.

Or, aucun don n'a été inscrit à ce registre durant l'année en cours.

4.12 Engagement d'un opérateur et mécanicien aux travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Sylvain Robichaud comme opérateur et mécanicien aux travaux publics selon l'entente établie.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

365-12-18 **4.13 Abrogation de la résolution 125-04-18 concernant le développement résidentiel Picard phase 1.**

ATTENDU QU'un contrat de construction avait été accordé à Michel Gamache et frères au montant de 406 299,34 \$ par la résolution 125-04-18;

ATTENDU QUE ce montant était garanti pendant 90 jours à compter de la date limite de réception des soumissions;

ATTENDU QUE la première phase du développement résidentiel Picard a été mis en suspend suite aux dernières discussions avec le ministère de l'environnement concernant la présence d'un milieu humide;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'entend pas verser de compensation financière au ministère pour aller de l'avant dans ce projet pour l'instant;

ATTENDU QUE selon l'article 5 des clauses administratives particulières la municipalité peut retirer une ou des parties du contrat sans que l'entrepreneur ne puisse réclamer de frais supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'abroger la résolution 125-04-18 accordant le contrat à Michel Gamache et frères.

366-12-18 **4.14 Compensation pour le parc industriel #2.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

qu'à partir de l'année financière 2019, pour les immeubles imposables dont la valeur est de 3 000 \$ et moins, il ne sera pas prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt pour les infrastructures du parc industriel #2 une compensation de 15 \$.

367-12-18 **4.15 Compensation pour les travaux des rues Fournier et Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

qu'à partir de l'année financière 2019, pour les immeubles imposables dont la valeur est de 3 000 \$ et moins, il ne sera pas prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt pour les infrastructures des rues Fournier et Verreault, une compensation de 20 \$.

368-12-18

4.16 Plan et devis pour le développement résidentiel Picard phase 2.

ATTENDU QUE la première phase du développement résidentiel Picard a été mis en suspend suite aux dernières discussions avec le ministère de l'environnement concernant la présence d'un milieu humide;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'entend pas verser de compensation financière au ministère pour aller de l'avant dans ce projet pour l'instant;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli préfère débiter la phase 2 et qu'une demande de prix a été acheminée à deux firmes d'ingénieurs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les deux offres de services suivantes :

Tetra Tech Qi	14 500 \$ plus taxes
Groupe CHG	14 860 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la firme Tetra Tech Qi inc. pour concevoir les plans et devis de la phase 2 du développement résidentiel Picard pour un montant de 14 500 \$ plus taxes.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

369-12-18

4.17 Renouvellement du bail de la COFEC à la Vigie.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler le bail de location des espaces de bureaux de la COFEC à la Vigie pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, aux mêmes conditions que le présent bail. De plus, le maire et le directeur général sont autorisés à signer ce bail.

370-12-18

4.18 Étude de sécurité pour le barrage de la prise d'eau potable.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli doit déposer, au plus tard le 31 décembre 2019, une étude résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage à la prise d'eau potable au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE cette étude doit être réalisée à chaque 10 ans pour les propriétaires de barrage à forte contenance;

ATTENDU QUE la firme ASP experts conseils a déposé une offre de service au montant de 16 500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la firme ASP experts conseils afin de réaliser une étude résultant de l'évaluation de la sécurité du barrage à la prise d'eau potable (X2009914) pour un montant de 16 500 \$ plus taxes. Ce rapport devra être remis à la Direction de la sécurité des barrages ainsi qu'à la municipalité avant le 31 décembre 2019.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5. URBANISME :

- 371-12-18 5.1 **Avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13 concernant les normes d'implantation dans les secteurs de villégiature.**

Monsieur Pierre Bussières donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté en vue d'adopter un règlement modifiant l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13 concernant les normes d'implantation dans les secteurs de villégiature.

- 372-12-18 5.2 **Adoption du premier projet de règlement modifiant l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13 concernant les normes d'implantation dans les secteurs de villégiature.**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.12 DU RÈGLEMENT 705-13 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE.

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 à l'article 3.12 concernant la superficie au sol du bâtiment principal;

ATTENDU QU'il désire permettre les maisons de petites dimensions dans les zones de villégiature;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le premier projet de règlement et de le soumettre à la consultation publique le 8 janvier 2019.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.12 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE.

ARTICLE 1: LES ZONES CONCERNÉES.

Les zones concernées par la modification de la superficie minimale au sol sont les suivantes ; 4 Rv, 89 Rv, 91 Rv, 92 Rv, 100 Rv, 101 Rv, 102 Rv, 104 Rv, 105 Rv, 106 Rv et 111 Ma.

ARTICLE 2 : L'ARTICLE 3.12 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE:

La superficie minimale du premier étage en mètres carrés des zones concernées par l'article 1 est de 21 mètres carrés et la note 19 est ajoutée à la suite du 21 mètres comme suit :

Note 19 : Pour les maisons ou chalets situés dans la bande de terrain de 60 mètres située de part et d'autre de la route 132, la superficie minimale du premier étage en mètres carrés est de 55.

ARTICLE 3 : L'ARTICLE 3.12 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 EST MODIFIÉ DE LA FAÇON SUIVANTE:

La largeur minimale en mètres de la façade avant des zones concernées par l'article 1 est de 6 mètres et la note 20 est ajoutée à la suite du 6 mètres comme suit :

Note 20 : Pour les maisons ou chalets situés dans la bande de terrain de 60 mètres située de part et d'autre de la route 132, la largeur minimale en mètres de la façade avant est de 7 mètres.

ARTICLE 4: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

373-12-18 5.3 **Adoption du règlement 780-18 modifiant le règlement de zonage 705-13 à l'article 13.5 concernant la localisation des cases de stationnement.**

RÈGLEMENT 780-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 ARTICLE 13.5 LOCALISATION DES CASES DE STATIONNEMENT.

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage 705-13 sur la localisation des cases de stationnement dans le cas des résidences unifamiliales et bifamiliales;

ATTENDU QU'il y a des configurations de terrains qui ne permettent pas la localisation des cases de stationnement latérales à la maison;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du premier octobre 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'en date du 22 novembre 2018, aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13
ARTICLE 13.5 LOCALISATION DES CASES DE STATIONNEMENT.

ARTICLE 1 :

Le règlement de zonage 705-13 article 13.5 Localisation des cases de stationnement est modifié de la façon suivante :

L'article 13.5 :

D'ajouter à l'article 13.5 le libellé suivant :

- Advenant l'impossibilité de localiser les cases de stationnement latérale à la maison, il est permis le stationnement en façade du bâtiment.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5.4 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 525 avenue de Gaspé Est.

Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 525 avenue de Gaspé Est.

374-12-18 **5.5 Dérogation mineure concernant le 525 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par la propriétaire du 525 avenue de Gaspé Est afin de régulariser l'implantation du chalet;

ATTENDU QUE les marges de recul latérales (1,64 m et 1,34 m) sont inférieures à la marge de recul latérale minimale prescrite audit règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13 stipule que la marge de recul latérale minimale pour un bâtiment principal est de 2 mètres;

ATTENDU QUE la construction est, en partie, antérieure à l'entrée en vigueur de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de régulariser l'implantation du chalet du 525 avenue de Gaspé Est dont les marges de recul latérales (1,64 m et 1,34 m) sont inférieures à 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du chalet du 525 avenue de Gaspé Est dont les marges de recul latérales (1,64 m et 1,34 m) sont inférieures à 2 mètres.

375-12-18

5.6 Demande d'un permis de rénovation au 481 chemin du Moulin.

ATTENDU QUE les propriétaires du 481 chemin du Moulin présentent une demande de permis pour un projet de rénovation d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE cette construction est située dans l'aire patrimoniale du Hameau du Trois-Saumons;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par les demandeurs;

ATTENDU QUE le projet de rénovation concerne de nouvelles fenêtres sur une partie du bâtiment et le remplacement du bardeau de cèdre par un déclin de bois peint blanc.

ATTENDU QU'À la réunion du 17 octobre 2018 le comité consultatif d'urbanisme suggérait pour cette propriété, des fenêtres à guillotines avec du carrelage sur les deux parties de la fenêtre;

ATTENDU QUE les propriétaires aimeraient une révision de la décision pour avoir le même modèle de fenêtres que celui en façade;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accorder le permis pour changer les fenêtres sur une partie du bâtiment pour des fenêtres à guillotines avec carrelage sur une seule partie de la fenêtre et d'autoriser le revêtement de déclin de bois peint blanc;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli autorise l'émission du permis de rénovation pour changer les fenêtres sur une partie du bâtiment pour des fenêtres à guillotines avec carrelage sur une seule partie de la fenêtre et d'autoriser le revêtement de déclin de bois peint blanc.

6. SERVICE INCENDIE :

376-12-18

6.1 Engagement de monsieur Bertrand Duval au service incendie.

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Duval a signifié son intérêt pour faire partie du service incendie de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE monsieur Duval a déjà les formations requises et qu'il compte 20 ans d'expérience au service incendie de Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QU'une lettre recommandant l'embauche de monsieur Duval a été déposé le 29 novembre dernier au bureau du directeur général par le directeur du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli engage monsieur Bertrand Duval comme pompier pour le service incendie de Saint-Jean-Port-Joli.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

7. AUTRES :

377-12-18 **7.1 Motion de félicitations à Art Massif.**

Tous les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime Art Massif qui a remporté lors de la récente exposition Contech bâtiment, au Centre de foires ExpoCité le prix Coup de coeur pour ses produits de développement durable.

8. Période de questions.

Les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

378-12-18 **9. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20 :50 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

-Mise à jour sur l'avis d'ébullition.

-Compensation de 15 \$ et 20 \$ pour les travaux du parc industriel #2 et travaux dans les rues Fournier et Verreault.

-Mise à jour sur la demande de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'avenue de Gaspé Ouest.